



Vous souhaitez immatriculer votre SEAT à l'étranger

Afin d'immatriculer votre véhicule (neuf ou usagé) à l'étranger, vous pouvez avoir besoin d'un document officiel du constructeur : **le certificat de conformité européen « COC » de votre véhicule.**

Contactez-nous au préalable (voir rubrique « Nous contacter ») afin de savoir s'il nous est possible de vous fournir le COC pour votre véhicule.
Le délai moyen de traitement des demandes de COC est d'environ 1 semaine.

Documents à nous fournir pour obtenir pour le COC de votre véhicule

Dans le cas d'une demande par email : homologation.coc@volkswagengroup.fr merci de nous communiquer votre nom, prénom, numéro de téléphone et adresse postale.

- **Pour un véhicule usagé** : une copie du certificat d'immatriculation complet et lisible.
- **Pour un véhicule neuf** : une copie de la facture d'achat du véhicule à votre nom.

Tarifs et règlement

150 euros TTC pour toute demande de COC unitaire.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire exclusivement (preuve de virement à nous transmettre par email), sur le compte de Volkswagen Group France. Aucun autre mode de règlement ne sera accepté.

Depuis la France ou l'étranger :
IBAN FR76 1512 8000 0110 0000 0201 469 ; BIC VOWAFR21.
Domiciliation : VOLKSWAGEN GROUP France II, ROISSY-EN-FRANCE.

Important : nous vous remercions d'indiquer le n° de série de votre véhicule (17 caractères) dans le libellé de votre virement bancaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout COC livré et facturé ne sera pas remboursé.